



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

2026-6017

Prenez note que, lors de la séance ordinaire du 4 septembre, à 19 h 00, à la salle du conseil sise au 544, chemin du Tour-du-Lac, le Conseil se prononcera sur la demande de la dérogation mineure suivante.

Demande 2026-6017 : 144, chemin du Domaine des Cèdres zone 14-V Lot 5 869 722

La demande de dérogation mineure vise à permettre un empiètement d'une terrasse en pavé unis dans la marge riveraine de 2.5 mètres.

Cet empiètement contrevient à la disposition contenue à l'article 5.2.3 du Règlement de zonage U-22, qui fixe la marge riveraine à une profondeur égale à 2.5 mètres en dehors de la rive de 10 mètres.

Toute personne qui aimerait se faire entendre relativement à cette demande doit faire parvenir ses commentaires par écrit à :

Isabelle Blais
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe
544, chemin du Tour-du-Lac
Lac-Simon (Québec) J0V 1E0
Courriel : dga@lac-simon.net

Les commentaires écrits doivent être reçus au plus tard le 4 septembre 16h00. Toute personne intéressée peut également se faire entendre lors de la séance du Conseil.

Donné ce 14 août 2026
À Lac-Simon

Isabelle Blais
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe